



# LE GUIDE DE BONNE PRACTIQUE

**LE MONDE DES SOURDS:**

**DU HANDICAP  
A L'ENRICHISSEMENT  
LA DISCRIMINATION  
RENCONTREE PAR  
LES SOURDS  
EN EUROPE**

**FEDERATION  
HELLENIQUE  
DES SOURDS**

*Coordinateur du Programme  
Vassilis Kourbetis*



**DECEMBRE  
2001**

NATIONALE COFINANCEMENT DE LA PREFECTURE D' ATHENES



COMMISSION EUROPEENNE

The European Union

DIRECTION GENERALE DE L' EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES



PROGRAMME DE COMMUNITY ACTION POUR LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION MUNICIPALITE D'ATHENES

against discrimination



# **GUIDE DE BONNE PRATIQUE**

---



# FEDERATION HELLENIQUE DES SOURDS

The European Union



against discrimination

## Le Monde des Sourds: Du handicap a l'enrichissement

Un projet pour combattre la discrimination sous toutes ses formes rencontrée  
par les Sourds de tous âges en Europe

### GUIDE DE BONNE PRATIQUE

Vassili Kourbetis, Institut Pedagogique  
Anna Adamopoulou, Institut Pedagogique  
Spyros Ferentinos, Universite Panteion

- L'association des Sourds de Rethimno (Crète) "TO ARKADI" ;
- La Fédération Belge des Sourds "FEVLADO" ;
- Le Centre de Communication Générale du Danemark ;
- La Fédération Espagnole des Sourds.

#### Ont soutenu ce projet:

Konstantinos Gargalis – HFD, Nikos Spanos – HFD, Eleni Siganou - HFD  
Viky Kardasi - KEESE, Athina Tagouli – KEESE, Maria Bourouni - KEESE

Finance par:



- COMMISSION EUROPEENNE  
*DIRECTION GENERALE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES*  
*PROGRAMME DE COMMUNITY ACTION POUR LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION*
- MUNICIPALITE D'ATHENES

**Decembre 2001**



---

# L'ACTION

---

## INTRODUCTION

Le Programme " Le Monde des Sourds, du Handicap à l'Enrichissement: la discrimination sous toutes ses formes rencontrée par les Sourds en Europe " a été conçu et coordonné par la Fédération des Sourds de Grèce en collaboration avec trois autres organismes européens de Sourds.

Le fait que les Sourds eux-mêmes conçoivent des programmes les concernant ne va pas de soi. D'ordinaire, les entendants (personnes et institutions) se chargent de la conception et de l'application de programmes pour les Sourds sans même que ces derniers y participent. Cette pratique, habituelle, a conduit les choses dans leur situation actuelle.

On retrouve aujourd'hui cet état de faits non seulement dans tous les autres pays de l'union européenne, mais également dans le monde entier. Même quand les meilleures conditions sont réunies, on constate que les Sourds subissent de nombreuses discriminations pendant toute leur vie et à tous les niveaux.

Le but de notre action a été de reconnaître les discriminations multiples subies par les Sourds en Belgique, au Danemark, en Grèce et en Espagne en donnant la parole aux Sourds de ces pays et, au-delà, l'établissement d'un "Guide de Bonne Pratique" qui puisse, par son application, réduire ces discriminations au maximum.

Ce travail vous fournira des informations concernant la Fédération Hellénique des Sourds, les organismes de Sourds ayant participé à la réalisation du programme, le programme lui-même, la recherche inter-états et ses résultats, et le Guide de Bonne Pratique.

La Fédération Hellénique des Sourds se propose de poursuivre l'analyse des résultats de la recherche et de les présenter sous une forme multimédia comprenant des extraits d'interviews, données en Grèce en langue des signes grecque.

Notre espoir est que les programmes futurs poursuivront l'action et la méthodologie que nous avons appliquées, et les enrichiront de manière à ce que l'application de ces propositions trouve progressivement sa justification et son assise par le biais de l'investigation scientifique.

Nous tenons à remercier tous ceux, personnes et institutions, ayant aidé à la réalisation de ce programme.



Nous remercions aussi chaleureusement tous les chercheurs, les interprètes de la langue des signes grecque.

*Pour la Fédération Hellénique des Sourds.*

*Le Président*

***Constantinos Gargalis***

## **LA FEDERATION HELLENIQUE DES SOURDS**

La Fédération Hellénique des Sourds (**OMKE**) est une organisation à caractère social et syndical qui regroupe, au niveau national, 16 Associations-membres réparties dans toute la Grèce. Elle représente l'organe associatif le plus élevé de représentation des Sourds en Grèce. Notre attention se porte ici sur son aspect social et son action.

La Fédération Hellénique des Sourds (**OMKE**) est, de longue date, engagée dans la promotion de l'égalité des chances et du bien-être des Sourds. Elle est membre de la Confédération Nationale des Personnes Handicapées (**E.Σ.A.E.A.**), de l'Union Européenne des Sourds (**E.U.D.**) et de la Fédération Mondiale des Sourds (**W.F.D.**)

Elle collabore durablement et avec succès avec d'autres organismes publics et privés souhaitant le bien-être de la Communauté des Sourds ; elle a créé des comités spéciaux (Comités Féminins, Comité pour la Langue des Signes, etc.) participant à la conception et à l'application des programmes de la Fédération.

La Fédération couvre les frais de l'interprétariat en Langue des Signes grecque (**ENG**) pour ses membres en cas de besoin. Pour cette raison, elle collabore étroitement avec l'Association des Interprètes **ENG** et les services de ses bureaux fonctionnent en mode interprétariat.

La Fédération procure toutes les informations relatives aux Sourds en Grèce à qui de droit.

Au cours de sa longue et productive histoire, la Fédération a joué un rôle majeur dans l'élaboration et la réalisation de programmes désormais institutionnalisés au bénéfice des Sourds.

- Elle est responsable de la coordination des activités des associations de Sourds qui lui sont rattachées.
- Elle a contribué au développement spirituel, culturel et social des Sourds en Grèce.
- Elle a promu la formation professionnelle de Sourds non spécialisés.
- Elle a lutté avec insistance pour la réhabilitation et l'encadrement social des Sourds, et plus généralement, des personnes handicapées.
- Elle a poursuivi des recherches sur la Langue des Signes et coordonné les actions pour son équivalence avec les langues parlées, reconnue avec succès (12817/2000).
- Elle promeut l'information et la sensibilisation aux problèmes des Sourds dans le domaine public.

- Elle lutte sans relâche pour la participation égale des Sourds à la vie politique et sociale.
- Elle a collaboré avec d'autres organismes de l'Union Européenne dans le cadre de programmes tels qu'HORISON, LEONARDO et ceux de la 5e Direction Générale.
- Comme programmes caractéristiques de la Fédération mettant en relief son action, citons:
  - ✓ DEAF ANIMATEURS
  - ✓ DEAF EMPOWERMENT

L'action de ces deux programmes était axée sur la vivification et le renforcement de la communauté des Sourds en Grèce en collaboration avec d'autres organismes européens de Sourds. Ces programmes peuvent être considérés comme des actions préliminaires au programme actuel.

# LE PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme " Le Monde des Sourds, du Handicap à l'Enrichissement" est un programme de lutte contre les multiples discriminations rencontrées par les Sourds de tous ages en Europe.

Comme susmentionné, il a été conçu et coordonné par la Fédération Hellénique des Sourds.

Il est financé par l'Union Européenne.

Les membres du programme sont:

- L'association des Sourds de Rethimno (Crète) "TO ARKADI" ;
- La Fédération Belge des Sourds "FEVLADO" ;
- Le Centre de Communication Générale du Danemark ;
- La Fédération Espagnole des Sourds.

Il constitue la suite des programmes réalisés précédemment par la Fédération Hellénique des Sourds et répond à l'inéluctable besoin et l'exigence des Sourds à l'insertion sociale et au développement complet de leur potentiel humain.

Dans le monde entier et à tous les niveaux, les Sourds se heurtent à des discriminations ; l'une des plus manifestes de celles-ci concerne le manque de moyens de communications et de services, de la part de la communauté entendante, qui soient accessibles et performants pour la communauté des Sourds. En Europe, plus de 90% des Sourds ont des parents entendants et se trouvent très tôt confrontés aux discriminations, au sein même de leur propre famille. En Grèce, la plupart des entendants qui sont en rapport avec la communauté des Sourds (parents, enseignants, spécialistes, attachés aux services, etc.) ignorent, ou n'utilisent pas la langue des signes grecque. Cet état de faits, porteur de conséquences à long terme, fait s'accroître la pression à laquelle sont sujets les membres de la communauté des Sourds.

La plupart des services soutiennent l'insertion des Sourds par l'apport de divers soutiens financiers. La société dans son ensemble peut ainsi justifier un substitut d'intérêt et d'assistance, mais les Sourds eux-mêmes continuent à se trouver en butte à des barrières qu'il leur sera très difficile, durant leur vie, de dépasser. Ainsi l'élaboration et la réalisation de ce programme nous sont-elles apparues indispensables, impératives.

Le programme " Le Monde des Sourds, du Handicap à l'Enrichissement" a été établi et appliqué par des institutions de Sourds. De ce fait, il constitue à la fois un

modèle exemplaire de pratique juste pour la lutte contre la ségrégation anti-Sourds, et la mise en pratique de l'objectif même de ce programme, à savoir la création d'opportunités pour les Sourds de développer globalement leurs possibilités, leur engagement dans la recherche et l'inventaire de leurs particularités, besoins, problèmes et, enfin, leur participation égale dans le tracé d'une politique sociale, particulièrement dans les domaines les concernant.

Le programme étant réalisé par quatre pays - Belgique, Danemark, Grèce et Espagne - la possibilité nous est donnée de disposer d'informations comparatives relativement aux différents niveaux de discrimination persistant au sein d'environnements sociaux-culturels variés ainsi qu'une vaste gamme d'actions capables de les contrer.

Sa mise en oeuvre a commencé le 15 décembre 2000, et s'est achevée le 15 décembre 2001.

Les objectifs du programme étaient:

- L'investigation et l'inventaire des discriminations particulières et variées vécues par les Sourds dans chacun des quatre pays, tout au long de leur vie,
- Le renforcement des communautés européennes de Sourds de sorte qu'elles puissent faire face ensemble aux discriminations, aux niveaux national et interétatique,
- L'information, la sensibilisation et, enfin, l'adoption par les communautés d'entendants en Europe, des actions les plus performantes pour la levée des discriminations afin que les Sourds disposent du maximum d'accès aux biens et aux services, dans tous les domaines de la vie sociale.

Les activités conçues et réalisées dans le cadre du programme ont été:

1. **Un atelier (Rencontre de Travail) inter-états destiné à définir les différents moyens de faire face aux discriminations anti-Sourds dans les pays européens d'où sont issus les partenaires:**

Cet atelier s'est tenu du 2 au 4 mars 2001. Pendant son exercice, les partenaires se sont accordés sur le fait qu'il est insuffisant de conjecturer sur les discriminations, et que s'impose la poursuite d'une recherche quant à ce que disent et pensent les Sourds eux-mêmes de ces discriminations quotidiennes. A travers cette recherche, la multiplicité d'aspects de ces discriminations pourrait être mise en évidence, ainsi que les différents moyens d'y faire face.

Il a aussi été trouvé un point d'accord concernant la méthodologie de cette recherche. En outre, chacun des partenaires a pu présenter, dans ses grandes lignes, la situation des Sourds dans son pays. Enfin, nous avons pu établir un questionnaire correspondant aux objectifs de la recherche, et la comparativité de ses résultats.

2. **Un second atelier (Rencontre de Travail) inter-états** qui s'est tenu du 8 au 10 juin 2001 et dans le cadre duquel les différents partenaires examinèrent la conduite

de la recherche dans chacun des quatre pays et s'accordèrent sur un mode commun de codification de ses résultats de sorte que les informations en découlant puissent être comparées et évaluées dans le sens de la mise en valeur et de l'inventaire des similitudes, mais également des particularités discriminatoires éprouvées par les Sourds dans chacun des pays, ainsi que de modes performants communs de lutte contre celles-ci. Enfin, cet atelier a rendu possible l'élaboration détaillée de la préparation pour la troisième activité, et la plus importante :

3. **Le Congrès Européen** qui s'est tenu à Rethimno, Crète, avec l'invitation et la participation d'autres institutions européennes. Ce congrès avait pour objectifs l'annonce des résultats de la recherche réalisée en Belgique, au Danemark, en Grèce et en Espagne, ainsi que l'adoption d'actions pour la lutte antidiscriminatoire et l'adoption de stratégies paneuropéennes pour l'éviction des barrières rencontrées par les Sourds dans leur accès aux biens et aux services communément acquis aux entendants de tous âges au sein de l'Union Européenne. Comme on a pu le constater, le Congrès s'est avéré être un modèle exemplaire de conduite juste contre les discriminations, la communication étant établie grâce à de nombreux interprètes des langues des signes des différents participants ainsi que la présence d'une interprétation en langue des signes internationale. Ceci n'aurait guère porté à discussion si le Congrès s'était déroulé dans un pays d'Europe du Nord, mais nous devons souligner qu'il est extrêmement rare qu'une telle pratique soit appliquée en Grèce ! L'organisateur effectif du Congrès était une association de Sourds locale, l'Association de Sourds de Rethimno " To Arkadi ", qui a ainsi permis le renforcement de la communauté environnante. Il est également important qu'aient participé au Congrès des Sourds de toute la Grèce ! Un forum d'échanges d'idées, de pratiques et d'actions futures s'est développé pour la première fois à un niveau totalement différent de l'approche sclérosée du passé ! Sourds et entendants eurent l'occasion non seulement d'exprimer leurs points de vue mais aussi de prendre en considération la création du guide de bonne pratique.
4. La publication des résultats des ateliers inter-états et du Congrès dans un **Guide de Bonne Pratique** sous forme multimédia. Ce Guide, dont les points centraux furent mentionnés à la fin du Congrès, a été déposé auprès de l'Union Européenne et constituera un outil pour Sourds et entendants ainsi qu'un moyen de pression à exercer envers les autorités concernées pour la conception d'une politique commune, dans l'application des actions pour la suppression des discriminations.

---

# GUIDE DE BONNE PRATIQUE

---

## INTRODUCTION

La recherche menée dans quatre pays (Belgique, Danemark, Grèce et Espagne) qui a été présentée dans le cadre de la Conférence Européenne " Le Monde des Sourds : Du Handicap à l'Enrichissement" avait pour objectifs l'identification et l'échelonnement d'un vaste éventail de discriminations que rencontrent les Sourds en Europe au sein d'environnements socio-économiques et culturels variés, et de proposer un exemplaire " Guide de Bonne Pratique ", applicable au niveau pan-européen, pouvant contrer et mettre un terme aux discriminations ancrées dans chaque pays.

Il s'est avéré que la perception par les Sourds de ce qu'ils sont en droit d'attendre de la société comme de ce que celle-ci peut attendre d'eux, correspond et s'accorde avec les Règles Générales d'Égalité des Chances pour les Personnes Handicapées des Nations Unies, la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme et la Convention des Droits de l'Enfant, établissant ainsi la justesse des positions aussi bien de la Communauté des Sourds que celle des Organisations Internationales.

L'établissement d'une Bonne Pratique du point de vue des Droits de l'Homme et non de celui d'une politique d'assistance consacrera l'accomplissement des objectifs de ce programme. Ce Guide, toutefois, ne pourra être mis en pratique que si les Communautés de Sourds contribuent activement, de manière créative, à son application. Les Associations et Fédérations de Sourds devraient collaborer avec d'autres organisations de personnes handicapées de façon à présenter un tronc commun de négociations avec les services publics dans la formulation des actions où elles sont impliquées.

Les organisations de Sourds devraient exposer avec énergie aux médias leurs besoins et fournir les informations appropriées aux parents d'enfants Sourds, enseignants, organes gouvernementaux et personnalités politiques. Plus essentiellement, elles devraient s'engager dans les prises de décisions à tout niveau et dans tous les domaines les concernant.

Les discriminations répertoriées dans les quatre pays et mentionnées ci-dessous persistent à des degrés divers dans chacun de ceux-ci. Selon le contexte social particulier au sein duquel elles apparaissent, leur statut peut varier de la

réalité la plus généralisée à des formes de manifestation amoindrie, ou exister à l'état latent.

## FAMILLE

En général, les parents n'entrent pas en contact avec des Sourds adultes même après qu'il a été établi que leur enfant est effectivement Sourd. Les enfants Sourds ne rencontrent des Sourds adultes qu'après leur engagement dans le processus éducatif.

☛ L'enfant Sourd, ses parents, et plus généralement la famille, doivent contacter à temps la communauté Sourde et garder avec elle un lien signifiant.

Après l'établissement du diagnostic de surdité, les parents s'adressent à des médecins ou logothérapeutes, manifestant ainsi face au problème une réaction de nature pathologique.

☛ Pour " dépathologiser " la Surdité, des services de soutien et de conseil pour l'enfant sourd et ses parents doivent être mis en place, comprenant :

- Une approche interdisciplinaire ;
- Le contact avec des spécialistes de la communauté des Sourds ;
- Le contact avec d'autres familles ayant des enfants Sourds ;
- L'engagement, dans cette démarche, de l'enfant Sourd et de ses parents mais aussi de la famille élargie (grands-parents, frères et sœurs).

Ni les adultes ni la famille, ne connaissent ni n'utilisent la langue des signes au quotidien.

☛ Après l'établissement du diagnostic de surdité, la famille doit amorcer au plus tôt l'apprentissage et la pratique de la langue des signes.

On constate un manque d'équipement approprié sur le lieu de résidence de l'enfant.

☛ Les parents doivent être informés des possibilités d'assistance technologique et conseillés pour la mise en place immédiate d'équipement sur le lieu de résidence, tel qu'adaptateur de signaux sonores en signaux optiques, etc.

En général, les parents développent une surprotection déplacée de leur enfant Sourd vis-à-vis de ses frère(s) et sœur(s).

☛ Pour qu'un enfant Sourd puisse expérimenter et découvrir le monde qui l'entourne, pour qu'il développe une personnalité équilibrée et autonome – comme n'importe quel enfant – il a besoin de protection, non de surprotection.

Les parents ne font pas le choix d'un environnement scolaire approprié pour leur enfant.

☛ Les parents doivent avoir le droit et la possibilité de choisir entre plusieurs méthodes éducatives et environnements scolaires, ceux qui favoriseront au maximum le



développement des capacités et aptitudes de l'enfant Sourd.

Les parents n'aident pas leurs enfants à faire leurs devoirs ni ne les encouragent à participer à des activités extra-scolaires.

- ☛ La famille doit offrir une assistance et un soutien pédagogiques conséquents et impliquer l'enfant dans des activités extra-scolaires créatives adaptées.
- ☛ La famille doit offrir un environnement approprié au développement émotionnel et affectif équilibré de l'enfant Sourd. Dans ce but, elle doit adopter des moyens de communication efficaces, respectant le langage propre de l'enfant, la langue des signes.

## EDUCATION

On assiste à une déperdition d'élèves dans l'enseignement primaire et secondaire, révélant un manque de pertinence du système éducatif à différents niveaux, variant selon les pays.

Les Sourds signalent, sur la base de leur expérience scolaire, la présence d'obstacles dans leur accès à la formation universitaire, des violences, l'usage systématique de la communication orale et l'existence d'exigences amoindries de la part des professeurs vis-à-vis de leurs étudiants Sourds.

Il y a un manque d'échanges véritables entre enseignants et élèves. La façon dont les Sourds communiquent avec leurs professeurs varie d'un pays à l'autre, l'expression orale jouant toujours un rôle déterminant. Les enseignants communiquent principalement par oral sans tenir compte des sentiments négatifs que cette attitude peut engendrer chez les jeunes Sourds. Le recours à des interprètes éducatifs n'existe pas, ou demeure insuffisant.

- ☛ Un apprentissage précoce à l'intention des enfants Sourds, basé sur l'assimilation de la langue des signes, doit être établi.
- ☛ Équité dans l'éducation pour les Sourds signifie éducation bilingue / biculturelle, conforme aux exigences de la Surdit , articulé autour de la langue des signes ; les enfants Sourds  tant consid r s comme bilingues pendant toute la dur e de leurs  tudes.
- ☛ Les mod les  ducatifs bilingues doivent  tre d velopp s et am lior s.
- ☛ Pour que l' ducation contribue au d veloppement identitaire de l'enfant Sourd, l'enseignement de son h ritage culturel doit  tre renforc  en pr sentrant les Sourds comme une communaut  culturelle et linguistique riche de personnalit s repr sentatives, et de perspectives existentielles et professionnelles positives dans le champ de la Surdit .
- ☛ Le personnel d'une  cole pour Sourds doit, dans sa totalit , conna tre et pratiquer la langue des signes.
- ☛ La langue des signes doit  tre utilis e pour l'enseignement.
- ☛ La langue des signes doit  tre enseign e comme premi re langue dans les  coles

pour Sourds.

- ☛ Les enseignants doivent avoir une formation de haut niveau, posséder une excellente maîtrise de la langue des signes et bien connaître la culture des Sourds de leur pays.
- ☛ Le programme d'études doit être souple, adapté aux besoins des enfants Sourds et viser à un développement global de leurs capacités.
- ☛ Un matériau pédagogique accessible aux enfants Sourds doit être mis en place à chaque niveau de l'enseignement.
- ☛ Tant que durent l'éducation et la formation professionnelle, chaque Sourd doit avoir la possibilité de travailler en permanence sur ordinateur.
- ☛ Chaque niveau d'enseignement doit bénéficier d'une structure d'assistance qualifiée comprenant notamment le recours aux interprètes éducatifs, en fonction des besoins.
- ☛ L'interprétariat de la langue des signes doit être enseigné au niveau universitaire.
- ☛ La langue des signes doit être enseignée à la télévision.
- ☛ On doit promouvoir efficacement et systématiquement auprès des Sourds la connaissance des langues parlées dans leur environnement à travers :
  - Des cours multimédias de langues écrites prenant en compte les langues des signes (enseignement constructif, polices d'aide en langue des signes, etc.) pour permettre ou améliorer l'accès à l'information écrite de la société entendante ;
  - La recherche dans les domaines du bilinguisme et de la deuxième langue du point de vue des Sourds.
- ☛ La langue des signes doit être enseignée comme seconde langue et comme cours optionnel dans les écoles pour enfants entendants.
- ☛ Dans l'enseignement universitaire, une assistance particulière doit être accordée aux Sourds, assurant la permanence de services (interprètes qualifiés, interfaces, personnes aidant à la prise de notes), information, médiateurs et centres de conseil.

## EMPLOI

Dans leur quête d'un emploi, les Sourds font face à des problèmes dus principalement à leur surdité.

- ☛ L'égalité des chances sur le plan du marché du travail doit devenir un acquis, tant du point de vue de la productivité qu'à celui de la rentabilité; on devra assurer, par l'adoption de mesures radicales aux niveaux national et européen, l'accès des Sourds à la formulation de mesures pour l'amélioration des conditions de travail et la recherche d'emplois nouveaux sur le marché.

Ces raisons, aggravées par des problèmes de communication, sont cause de ce

que les Sourds, dans leur large majorité, n'exercent pas les professions qu'ils souhaiteraient.

- ☛ Les Sourds doivent avoir accès à toutes les branches de l'emploi, jusqu'à ses formes les plus récentes ; une orientation professionnelle adéquate doit être instaurée à partir du cursus d'études, soutenue par l'exercice de conseillers spéciaux connaissant la Surdité et la langue des signes, pour assurer aux Sourds l'obtention de postes qui leur correspondent.

Les Sourds n'ont généralement pas accès aux services de formation continue et de recyclage professionnel.

- ☛ Pour leur permettre d'accéder à toutes les procédures et moyens existant de formation continue, la mise en place de structures de communication appropriées, en ayant notamment recours aux interprètes, est indispensable. Ainsi, par l'acquisition de compétences multiples, les Sourds seront-ils en position de répondre aux exigences, toujours renouvelées, du marché du travail.

Certains Sourds estiment que leurs revenus et avancements diffèrent de ceux de leurs collègues entendants, et qu'ils sont moins bien traités que ceux-ci par leurs employeurs. Ils pensent aussi que le refus des employeurs à engager des Sourds est surtout dû à l'appréhension, l'ignorance et l'absence d'information.

- ☛ La mise en place d'une large gamme de formations assurant aux Sourds leur intégration professionnelle ainsi qu'une durabilité de leur production devrait répondre à une politique nationale et internationale d'information, d'encouragement et de soutien. Il convient d'élaborer une législation pouvant contrecarrer la discrimination exercée vis-à-vis des Sourds par leurs employeurs potentiels, qu'elle soit directe – ignorance, préjudices – ou indirecte – refus de la " politique de facilité adaptationnelle " par les nouvelles technologies.
- ☛ L'Administration publique doit promouvoir le développement de campagnes d'information au sein des entreprises concernant les caractéristiques des Sourds et leurs capacités professionnelles, campagnes conçues et réalisées par des équipes multidisciplinaires composées de Sourds et de spécialistes de la Surdité.
- ☛ Des services d'information permanents relatives au marché du travail doivent également être établis, sur le conseil de telles équipes multidisciplinaires.
- ☛ Pour faciliter l'intégration des Sourds dans toutes les branches professionnelles, les entreprises doivent s'appuyer sur des interprètes de la langue des signes, ou développer des programmes d'apprentissage de la langue des signes à l'usage de leurs membres.

## **SERVICES**

L'accès à l'emploi, l'enseignement et la formation continue et l'insertion sociale sont

refusés aux Sourds.

Les Sourds font face à des problèmes d'information et de communication dans les transports, services publics, magasins, tribunaux, auprès de la police.

Les services d'interprétation sont insuffisants en termes d'organisation, de qualité et de disponibilité.

☛ On doit créer les conditions favorisant l'accès à l'information et à la communication par le recours à toutes les possibilités technologiques, en s'appuyant particulièrement sur les sources d'information électroniques :

- Développement des échanges Internet, notamment *via* l'amélioration des logiciels de communication visuelle (en collaboration avec les concepteurs software) ;
- Sous-titrage de tous les programmes télévisés ;
- Programmes télévisuels spécifiquement adressés aux Sourds ;
- Développement de critères standards pour l'aide à la communication ;
- Coopération au niveau européen pour l'amélioration et le développement de l'assistance technologique ;
- Participation étendue des Sourds aux programmes européens de développement technique dans ces domaines ;
- Participation aux productions spécifiques de l'Union Européenne dans les domaines des télécommunications, multimédias, matériel pédagogique ;
- Etablissement de bibliothèques / bases de données spécialisées dans les programmes de recherche relatifs à la Surdit , les actions   mettre en oeuvre, le matériel de support.

☛ Il faut am liorer l'information visuelle s'adressant aux Sourds dans les services de transports en commun, autant dans les points-cl s (a roports, gares, arr ts de bus) que le transport lui-m me.

☛ On doit mettre en place des panneaux d'information dans les centres commerciaux.

☛ Les services sociaux pour l'assistance aux Sourds doivent devenir plus performants.

☛ On doit mettre en place des services de soins d'hygi ne mentale   un niveau communautaire.

☛ L'interpr tariat doit  tre instaur  dans tous les services ou activit s incluant des Sourds ; pour cela sont requis :

- L'extension de la formation et de la mise   disposition d'interpr tes ;
- Leur sp cialisation - l gislation,  ducation, m decine, sciences, langue des signes internationale, etc.
- Une meilleure organisation de leurs services pour leur disponibilit  accrue ;
- L'information des Sourds relative aux services d'interpr tariat.

## VIE SOCIALE

Les Sourds se considèrent eux-mêmes comme les membres d'une minorité linguistique et culturelle. Aussi longtemps que leur langue ne sera pas reconnue par la société entendante, ils devront affronter la discrimination et seront privés d'acquis sociaux fondamentaux, allant de soi pour les membres de la communauté dominante des non-Sourds.

Les Sourds ont besoin de la reconnaissance de leurs langues des signes, des possibilités maximales de s'en servir, de les enseigner de manière continue, de procéder à des recherches les concernant, de les faire évoluer.

- ☛ Les langues des signes doivent être officiellement reconnues dans le système législatif de chaque pays.
- ☛ Les communautés de Sourds doivent être reconnues en tant que communautés bilingues.
- ☛ La communauté entendante doit être pleinement informée quant à la communauté Sourde (*via* les clubs, l'Internet etc.) pour une amélioration de leurs relations mutuelles.
- ☛ Les recherches centrées autour de la Surdit  doivent s'appuyer sur les besoins des Sourds eux-mêmes.
- ☛ On doit faire davantage participer les Sourds à la conception et la réalisation des programmes de recherche, ce en quoi les Sourds ont vraisemblablement besoin d'une certaine forme de " discrimination positive " leur assurant le concours de collaborateurs de recherche entendants (par exemple pour l'évaluation des qualifications requises pour un emploi).

Pour les Sourds, leurs organisations sont des foyers de référence et de support, des bases d'information, de communication et de soutien où les problèmes peuvent être débattus, les liens renforcés et la culture de la communauté entretenue.

- ☛ Les Sourds, mais aussi l'Etat, se doivent de renforcer les clubs, les soutenir et les actualiser.
- ☛ L'intensification des échanges entre les différentes organisations nationales de Sourds doit être appuyée et facilitée pour donner le jour à une meilleure représentation de leurs membres.
- ☛ Au niveau national, la coopération entre les organisations de Sourds, les autorités administratives, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales doit être développée plus avant.
- ☛ La coordination des actions entre tous les membres de l'Union Européenne est nécessaire.
- ☛ Les organisations de Sourds et les Etats doivent promouvoir la culture et l'art des Sourds.
- ☛ Les Administrations doivent faciliter la participation des Sourds à la vie politique et

culturelle de leurs pays par :

- L'accès aux loisirs et événements sportifs.
- La traduction de la Constitution et de la législation en cause en langue des signes, afin que les Sourds puissent participer à l'évolution de la société en tant que citoyens actifs.
- La traduction des textes religieux en langue des signes pour une meilleure adhésion des Sourds à la vie religieuse de leur pays.
- La révision et l'abolition des décrets législatifs étant à l'origine, ou susceptibles de provoquer, des discriminations.
- La participation accrue de représentants des Sourds dans les délégations et conseils nationaux et européens.

Dans sa majorité, la communauté entendante est pauvrement informée relativement aux Sourds.

- ☛ Il est indispensable d'éveiller la communauté entendante et le pouvoir politique à la cause des Sourds, leur communauté, leur culture, leur " problème linguistique " (*via* les clubs, l'enseignement, les médias, etc.)
- ☛ Pour une meilleure coexistence Sourds-entendants, les Sourds doivent contribuer à attirer l'attention et l'intérêt de la société envers la Surdité et leurs besoins en types de communication particuliers.

L'amélioration de la réalité sociale pour les Sourds et l'éradication de la discrimination sous toutes ses formes dépend de l'amélioration de l'accessibilité et d'autres facteurs qui, à l'heure actuelle, paralysent plus qu'ils ne favorisent l'intégration sociale. Celle-ci ne deviendra effective qu' à travers l'adoption d'une approche complète et unifiée dans les domaines multiples de l'enseignement, des transports, de la structure de l'environnement, de l'assistance technique, de la Société de l'Information et plus généralement, à tous les niveaux de la vie humaine.

## BIBLIOGRAPHY

- European Commission, (2000). *Community Action Programme to Combat Discrimination*.
- Gargalis, C., (2001). *The state of the Hellenic Federation of the Deaf*. From Disabling to Enriching the Deaf World, 19-20 October, Rethymno, Crete.
- Gregory, S., Bishop, J., and Sheldon, L., (1995). *Deaf young people and their families*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Grosjean, F., (1982). *Life with two languages: An introduction to bilingualism*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Hodge, J., (1990). *Beyond Dualism and Oppression*, In *Anatomy of Racism*, David Goldberg (Ed.), Minneapolis, MN: University of Minnesota Press.
- Hoffmeister, R., (2000). *A piece of the puzzle: ASL and reading comprehension in Deaf Children*. In Chamberlain, C., Morford, J., & Mayberry, R., (Eds.) *Language Acquisition by Eye*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- Kourbetis, V., (2000). *Greek Sign Language and Education of the Deaf in Greece* Eu-Workshop: "Steps towards an improvement of the participation of deaf persons in the information society", University of Klagenfurt, Klagenfurt, Austria 25 - 28/ 2/ 1999 (52-57).
- Kourbetis, V., (1987). *Deaf Children of Deaf Parents and Deaf Children of Hearing Parents in Greece: A Comparative Study*. Unpublished Doctoral Dissertation, Boston University, Boston, MA.
- Kourbetis V., & Hoffmeister R., (2000). *Naming Signs in Greek Sign Language and ASL*. 7<sup>th</sup> International Conference on Theoretical Issues in Sign Language Research, July 23<sup>rd</sup> –27<sup>th</sup>, 2000, Amsterdam, The Netherlands.
- Kourbetis, V. & Hoffmeister, R., (1987). *The Greek Deaf Community*. Working Paper, Center for the Study of Communication and the Deaf, Boston University, Boston, MA.
- Kyle, J., (1997). *Sign on Europe*, Center for Deaf Studies, Wiltshire, GB: Antony Row Ltd.
- Lane, H., (1992). *The mask of benevolence: Disabling the deaf community*. New York: Alfred A. Knopf.
- Lane, H., Hoffmeister, R. & Bahan, B., (1996). *A Journey into the Deaf World*. San Diego, CA: Dawn Sign Press.
- Moores, D., (1996). *Educating the Deaf: Psychology, Principles, and Practices*. 4th Edition. Boston, MA: Houghton Mifflin Publishers.
- Padden, C. and Humphries, T.,(1988). *The Deaf in America: Voices from a Culture*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

- PL 2817, (2000). Hellenic Government Newspaper, # 78, 3/14/2000 (In Grrek).
- Schlesinger, H. & Meadow, K., (1972). *Sound and sign: Childhood deafness and mental health*. Berkeley: University of California Press.
- Srobe, W., & Insko, C. A., (1989). Stereotype, prejudice and discrimination: Changing conceptions in theory and research. In D. Bar-Tal, C.F., and all (Eds) *Stereotyping and prejudice: Changing conceptions* (pp. 3-34), N.Y.: Springer-Verlag.